

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 mai 2005

Le Conseil communautaire s'est réuni le 18 mai 2005, à 18 heures, salle communale de la Mairie de Bagneaux, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, Vice-présidents.
Mmes ONIS Oksana, STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, DERVOUOT Jackie, JUSZCAZK Miocyslaw, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, KOEHLER Jean-Claude, STACHOWIAK Honoré, et SIMONNET Maurice formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes LEPERLIER Françoise, PERARD Anne-Marie, MM. BONNAUD Rémy, RENAULT Michel, VAUCOULON Gérard.

Etaient aussi présents : MM. POISSON Jacques (Maire de Les Clérimois) et Mme CHEVALIER et M. MOUZIN (Adjoints à Bagneaux).

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Choix d'un cabinet d'études pour les plans locaux d'urbanisme de Bagneaux et Villeneuve :

Le Président fait lecture du courrier de la Direction Départementale de l'Équipement qui a examiné et comparé les cinq offres reçues suite à la consultation de bureaux d'études.

Après délibération, les offres étant toutes sérieuses et avec de nombreuses références, le Conseil décide de retenir la proposition du cabinet d'études 'Eu Créal', moins disant, pour un montant T.T.C. de 31.096,00 € et dont la particularité est d'avoir un juriste dans la composition de son équipe.

Le Conseil autorise le Président à débiter l'étude des P.L.U. et à signer toutes les pièces nécessaires avec ce cabinet d'études.

Création d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet pour la déchèterie:

Le récépissé de déclaration relatif à l'autorisation d'ouverture de la déchèterie ainsi que le permis de construire de ladite déchèterie ayant été reçus par courrier, le Président propose la création d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet pour la déchèterie.

Le Conseil Communautaire décide donc de la création d'un poste d'agent d'accueil (grade : agent d'entretien) pour la déchèterie qui sera chargé de l'application du règlement, de la tenue du registre d'accès et de l'entretien du site.

Cet agent travaillera les lundis, samedis ainsi que les mercredis et vendredis pendant les congés de l'agent administratif à raison de 3h30 par jour pendant la période d'hiver (octobre à mi-avril) et 4h30 par jour pendant la période d'été (mi-avril à octobre). Soit un total annuel de 401h30 (arrondi à 25 % du temps complet).

Modification des horaires de l'agent administratif :

En prévision de l'ouverture de la déchèterie, le Conseil Communautaire décide de modifier les horaires de l'agent administratif à compter du 1^{er} août 2005 comme suit :

L'agent administratif actuellement à temps non complet (16 heures hebdomadaires) sera employé à temps complet (soit 1607 heures de travail effectif annuel).

Il sera employé au Syndicat d'Initiative les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h00, les samedis de 15h00 à 18h00 et les dimanches de 10h30 à 12h00, soit 16 heures hebdomadaires.

Il sera employé aussi à la déchèterie les mercredis et vendredis de 14h30 à 17h00 pour la période d'hiver et de 14h30 à 18h00 pour la période d'été, soit 5 heures hebdomadaires en hiver et 7 heures hebdomadaires en été.

Il sera mis à la disposition de la Mairie de Villeneuve l'Archevêque les mardis et jeudis de 14h00 à 17h30 et les samedis de 7h00 à 12h00, soit 12 heures hebdomadaires.

Adoption de la Charte de Développement de l'Association du Pays Sénonais :

Suite à l'Assemblée Générale de l'Association du Pays Sénonais qui s'est déroulée le 10 mai 2005, le Président fait lecture aux conseillers de la Charte de Développement de l'Association du Pays Sénonais ainsi que des statuts de l'association et du compte de résultat pour l'année 2004.

Cette charte présente 3 thèmes privilégiés, à savoir le développement des logements locatifs, l'accueil des nouveaux résidents et le développement touristique, notamment en valorisant le potentiel de l'attrait touristique déjà existant.

Le Conseil Communautaire adopte la Charte de Développement qui sera également présentée dans les conseils municipaux de chaque commune afin de prendre les délibérations nécessaires à son adoption au niveau communal.

Résultat du tri sélectif sur l'année 2004 :

Sur la totalité des déchets triés pour l'année 2004 dans les espaces de tri de la Communauté de Communes de la Vanne (verre, papiers et corps creux) soit un peu plus de 188 tonnes, 184 tonnes ont été reprises et recyclées pour une valeur d'environ 8.500,00 €.

La quantité de déchets triés entre 2004 et 2003 se maintient et représente environ 70 kg de déchets recyclés par habitants et par an.

Ces résultats sont encourageants et l'ouverture prochaine de la déchèterie située à Villeneuve l'Archevêque devrait permettre une augmentation sensible du recyclage des déchets dans notre Communauté de Communes.

Questions Diverses :

Chambre Régionale des comptes :

Le Président fait lecture aux conseillers du jugement rendu par la chambre régionale des comptes de Bourgogne sur les comptes de gestion de la Communauté de Communes de la Vanne pour les exercices 1999 à 2001 qui statue définitivement et approuve lesdits comptes.

Entretien du parking de l'Aire de Chigy :

Le Président fait lecture du courrier de la Direction Départementale de l'Équipement précisant que l'aire de Chigy est inscrite au schéma directeur de valorisation des aires de repos et qu'à ce titre pour ce qui concerne l'entretien, elle fait partie intégrante de l'exploitation du réseau des routes nationales. La D.D.E. doit programmer la réfection de l'aire de Chigy pour 2006, quand elle procèdera à la réfection du revêtement de la RN 60.

Informations sur les S.P.A.N.C. :

Le Président informe les conseillers qu'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit être mis en place le 1^{er} janvier 2006 et que ce service est dans le domaine de compétence de chaque commune.

Demande de subvention :

L'Amicale Siégeoise sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Vanne une subvention pour l'animation 'Parade des Années 60', prévue le 12 juin 2005, en plein air dans la zone artisanale de Les Sièges. Le Conseil autorise le Président à verser une subvention de 400 € sous réserve de recevoir les comptes précis de cette animation.

Demande d'installation d'un panneau publicitaire :

Le Conseil Communautaire décide d'accorder à titre onéreux, l'autorisation de mettre une publicité au niveau de la maison du garde barrière sur le bord de la nationale à l'entrée de la commune de Villeneuve l'Archevêque, pour le compte de la SARL Avenir Immobilier qui en a fait la demande écrite.

La séance a été levée à 19 heures 50.